

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50 PAR AN.
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LES RECOLTES DANS QUEBEC

Le Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, nous communique la note suivante, sur l'état des récoltes :

Québec, 23 sept. 1907.

Nous avons publié dernièrement des renseignements sur l'état général des récoltes à la date du 15 août.

Voici quelques notes nouvelles en ce qui concerne le foin et les pommes de terre.

Foin.—Le mauvais temps ayant rendu assez difficile le fanage et la rentrée du foin en bonne condition, cette récolte qui, après les appréciations précédentes, devait dans l'ensemble atteindre à peu près le rendement ordinaire, semble être décidément inférieure à la moyenne en quantité et en qualité. Dans certains comtés (Témiscouane, Arthabaska, Compton, etc.) le rendement a été très satisfaisant, le foin va cependant se vendre cher, car il ne reste plus de vieux foin, et plusieurs comtés où la récolte a fait défaut, comme ceux de Jacques-Cartier, Châteauguay, Huntingdon, Missisquoi, Brome, etc., devront s'en procurer en dehors. La récolte étant faite alors que les greniers étaient vides et qu'il y avait lieu de renouveler les réserves, on comprend que le prix du foin reste élevé partout.

Pommes de terre. — Malgré le faible rendement signalé dans Deux-Montagnes, Saint-Henri, Châteauguay, Huntingdon, Missisquoi, cette importante culture aura pu donner cette année une bonne récolte moyenne; malheureusement, plus la saison s'avance plus on constate les ravages de la pourriture en plusieurs points (Témiscouane, Brome, Arthabaska, Compton, Québec, etc.) Avant d'être fixés sur le rendement réel en tubercules sains, nous devons attendre que les travaux de nettoyage soient plus avancés. On peut cependant prévoir que cette récolte, qui occupe une place si importante dans notre agriculture provinciale, commandera de hauts prix fermes, sur les marchés du

H. Nagant.

CONTRE L'ALCOOLISME

Il ne fait aucun doute que l'alcoolisme cause au Canada de grands ravages, aussi la Ligue anti-alcoolique de Québec a-t-elle raison de se féliciter d'avoir pu réunir dans une assemblée plusieurs milliers de personnes pour entendre parler des méfaits de l'intempérance.

Il est certains faits, certains détails qu'il est bon de signaler à l'attention du public pour le mettre en garde contre lui-même, contre l'entraînement possible.

Ainsi, les personnes présentes à cette assemblée n'ont pu qu'être frappées de ce fait que tandis qu'il n'y a guère que cent boulangers pour desservir le pain à toute la population de Montréal sans son territoire annexé en ces dernières années, on compte dans ce même centre quatre cents buvettes licenciées. Il y a là évidemment une anomalie regrettable et l'archevêque de Montréal, Mgr Brachési, qui cite le fait à ses auditeurs se demande pourquoi on ne limiterait pas le nombre des buvettes au nombre des boulangeries.

C'est une idée à creuser. Mais pour le moment, il est difficile de prendre une mesure aussi radicale qui léserait trop d'intérêts. Nous ne croyons pas qu'en justice, on puisse songer à priver de leur licence, c'est-à-dire à ruiner irrémédiablement les trois quarts des hôteliers et restaurateurs. Ce n'est que peu à peu qu'il sera possible de réduire considérablement le nombre des licences; on le pourra faire par voie d'extinction naturelle comme on l'a fait récemment pour ramener à 400 le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail.

On ne peut guère, en effet, pour arriver à une diminution sensible et rapide du nombre des licences, compter que le gouvernement indemnise les détenteurs actuels de licence, car au prix auquel sont maintenant cotés les établissements licenciés, il faudrait, pour en fermer un certain nombre en les indemnisant, une somme que l'état des finances de la province ne permettrait pas de déboursier.

Le Trésor provincial tire un revenu

très substantiel des licences pour la vente des spiritueux; aussi, propose-t-on que le gouvernement augmente le prix des licences au fur et à mesure qu'il en diminuera le nombre, afin que les revenus de cette source ne soient pas réduits. Il y a déjà dans la loi des licences une clause à cet effet. Mais nous croyons sincèrement qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de faire payer à 100 hôteliers le montant actuellement réparti sur 400. C'est pourquoi encore, si le nombre des licences doit être réduit, il faudra procéder graduellement, sans hâte, avec mesure.

Il est curieux de constater qu'il se consume par tête de population moins de vin que d'alcool proprement dit.

Nous ne sommes pas des abstèmes et nous ne voyons pas que la ligue anti-alcoolique de Québec prêche, comme le font les teatotaliers, l'abstinence complète de toute boisson fermentée. Nous n'avons pas confiance dans les mesures extrêmes et nous croyons qu'il est permis de faire usage de tout ce que le bon Dieu a mis à notre portée.

La sobriété ne signifie pas forcément l'abstinence; on reste sobre en faisant un usage modéré du vin, de la bière, des alcools mêmes.

Contre l'alcoolisme, c'est donc la sobriété qu'il faut prêcher, enseigner. On doit l'enseigner à l'école et dans la famille; c'est faire oeuvre de patriotisme que de prémunir la génération qui pousse contre les méfaits de l'alcoolisme.

LA GREVE DE VALLEYFIELD

La grève de Valleyfield a pris fin avec l'acceptation par les deux parties de s'en remettre à la décision d'une commission d'arbitrage. On connaît maintenant le texte du jugement de cette commission accepté par les directeurs et les employés de la Montreal Cotton Mills.

En vertu de ce jugement, les employés auront un supplément de 20 p. c. sur le prix de l'heure de travail régulier pour tout travail supplémentaire.